



## remboursement billet d'avion

Par **shawn26**, le **14/03/2021** à **16:54**

bonjour,

[color=#000000;] suite a l'annulation de mes billets d'avion par (6 personnes)(brussels airlines) douala - cdg paris du 23 mars 2020 j'ai demander a maintes reprise le remboursement par telephone call center 01 73 23 10 71 , par mail service.fr@brusselsairlines.com et par écrit brussels airlines sa/nv 100 - 102 avenues des saisons , boîte 30 1050 brussels airlines. [b]a ce jour[/b] 14/03/2021 [b]je n'ai rien du tout[/b].[/color]

- Comment faire et ai je droit a des dommages et intérêts ?  
cordialement

[color=#000000;]ps: je suis résident et de nationalité française[/color]

Par **miyako**, le **14/03/2021** à **18:39**

Bonsoir,

Si dans un délais de 2 mois après votre réclamation auprès de Brussel Airlines,vous n'avez pas obtenu satisfaction,il faut vous adressez au médiateur belge de la consommation.A supposer que la compagnie existe toujours ,ils doivent vous répondre et vous rembourser si cette annulation est due à la crise Covid .

Je n'ai pas trouvé de traduction en français,je m'en excuse ,mais au téléphone ,ils parlent certainement français et peuvent vous envoyez par e mail un formulaire en français

<http://www.consumerombudsman.be/en/complaint-form>

Amicalement vôtre

suji KENZO